



REALISATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS) ET ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE DU CCAS DE LANGON

Lettre de consultation - Cahier des charges

SM-2026-03

Date et heure limite de remise des offres :

Le 19 octobre 2026 à 18h00:00

Préambule

Le Centre Communal d'Action Sociale de Langon souhaite engager une démarche ambitieuse d'Analyse des Besoins Sociaux afin de disposer d'une connaissance objectivée des besoins de la population et d'adapter son action aux évolutions du territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire prévue par le Code de l'action sociale et des familles, le CCAS entend faire de cette démarche un véritable outil stratégique d'aide à la décision, au service de la définition, du pilotage et de l'évaluation de sa politique sociale.

L'étude devra ainsi permettre de disposer d'un diagnostic partagé des réalités sociales, d'identifier les besoins émergents, de mesurer l'adéquation entre les besoins et l'offre existante, de renforcer les coopérations entre les acteurs locaux et de définir des orientations opérationnelles pour les années à venir.

Vous trouverez ci-dessous les éléments administratifs et techniques relatifs à cette consultation.

1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de confier à un titulaire spécialisé la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du Centre Communal d'Action Sociale de Langon, conformément aux dispositions des articles L.123-5 et R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Au-delà de cette obligation réglementaire, le CCAS souhaite disposer d'un diagnostic partagé, d'une vision prospective des besoins du territoire et d'une feuille de route stratégique permettant d'orienter son action pour les prochaines années.

La mission devra aboutir à la production d'un outil d'aide à la décision directement mobilisable par le Conseil d'administration et les services.

1.2. Présentation du CCAS de Langon

Le Centre Communal d'Action Sociale de Langon (CCAS) est un établissement public administratif chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune.

À ce titre, il développe une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services municipaux, les institutions publiques, les organismes de protection sociale, les associations et l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ social.

Le CCAS assure notamment :

- l'instruction et l'attribution des aides sociales facultatives ;
- l'accompagnement des publics en difficulté ;
- la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- le pilotage et la gestion de la Résidence autonomie ;
- la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes âgées et des publics vulnérables ;
- la coordination de dispositifs de prévention, notamment dans le cadre des épisodes climatiques exceptionnels ;
- le développement de partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

L'Analyse des Besoins Sociaux devra permettre d'éclairer l'évolution de ces politiques publiques au regard des transformations sociales observées sur le territoire.

1.3. Contexte territorial

Située au cœur du Sud Gironde, Langon est une ville-centre qui exerce des fonctions administratives, sanitaires, sociales, éducatives, commerciales et judiciaires à l'échelle de son bassin de vie. Sous-préfecture de la Gironde, elle accueille quotidiennement une population largement supérieure à sa population municipale.

Cette fonction de centralité génère des besoins sociaux spécifiques qui dépassent le seul périmètre communal et nécessitent une approche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'action sociale.

Par ailleurs, le territoire connaît plusieurs évolutions majeures parmi lesquelles :

- le vieillissement de la population ;
- les difficultés d'accès au logement ;
- les situations de précarité économique et énergétique ;
- les problématiques d'isolement ;
- les difficultés d'accès aux soins ;
- l'évolution des besoins des familles et des jeunes ;
- les conséquences des épisodes climatiques sur les publics les plus fragiles.

L'Analyse des Besoins Sociaux devra permettre d'objectiver ces constats, d'anticiper les évolutions du territoire et d'éclairer les choix stratégiques du CCAS.

1.4. Objectifs poursuivis

La mission poursuivra les objectifs suivants :

- disposer d'un diagnostic partagé des besoins sociaux actuels et futurs ;
- identifier les fragilités sociales émergentes ;
- apprécier l'adéquation entre les besoins recensés et l'offre existante ;
- mettre en évidence les besoins insuffisamment couverts ;

- définir les priorités d'intervention du CCAS ;
- renforcer la coopération entre les acteurs du territoire ;
- construire un outil pérenne d'observation sociale ;
- élaborer une feuille de route stratégique assortie d'un plan d'actions hiérarchisé.

La mission devra être conduite en cohérence avec les principales politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et tenir compte des documents stratégiques existants afin de garantir la complémentarité des orientations proposées et de favoriser les coopérations entre acteurs.

La démarche devra être à la fois quantitative, qualitative, prospective et opérationnelle.

1.5. Procédure de consultation

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le CCAS se réserve la possibilité d'engager des échanges avec un ou plusieurs candidats afin de préciser ou d'améliorer le contenu de leur offre avant attribution du marché.

2. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

2.1. Pouvoir adjudicateur

La présente consultation est lancée par le Centre Communal d'Action Sociale de Langon.

Le CCAS est le maître d'ouvrage de la mission.

Le titulaire sera placé sous l'autorité du Président du CCAS ou de son représentant.

Le suivi opérationnel de la mission sera assuré par le CCAS, qui désignera un référent chargé d'assurer le suivi de l'exécution du marché.

2.2. Nature du marché

Le présent marché est un marché de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le CCAG-PI ainsi que le Code de la Commande Publique sont les textes applicables à ce marché.

Il est conclu à prix global et forfaitaire.

Le marché n'est pas décomposé en lots.

Le CCAS se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

2.3. Durée du marché

Le délai d'exécution du marché est fixé à huit mois à compter du jour de la réunion de lancement. Le calendrier détaillé sera arrêté lors de la réunion de lancement avec le titulaire.

2.4. Gouvernance de la mission

Afin d'assurer le bon déroulement de la mission, une gouvernance sera mise en place.

Elle comprendra :

Le comité de pilotage

Il aura pour missions :

- de valider les principales orientations de la mission ;
- de suivre l'avancement des travaux ;
- de valider les livrables ;
- d'arbitrer les éventuelles difficultés.

Le comité de pilotage sera composé des représentants du CCAS et de toute personne dont la présence sera jugée utile au regard des thématiques abordées.

Le titulaire participera à l'ensemble des réunions du comité de pilotage.

Le référent du CCAS

Le CCAS désignera un interlocuteur unique chargé :

- d'assurer le suivi quotidien de la mission ;
- de faciliter les échanges avec les services ;
- d'organiser les réunions ;
- de centraliser les observations du CCAS.

2.5. Réunions

Le candidat précisera dans son offre le nombre et la nature des réunions qu'il estime nécessaires à la bonne réalisation de la mission.

Son offre devra toutefois comprendre, a minima :

- une réunion de lancement ;
- les réunions du comité de pilotage ;
- une restitution intermédiaire ;
- une restitution finale devant le Conseil d'administration.

2.6. Livrables

Le titulaire remettra les documents prévus au présent cahier des charges sous format numérique modifiable (Word, Excel, PowerPoint selon les cas) ainsi qu'au format PDF.

Les documents devront être directement exploitables par le CCAS.

Les données produites dans le cadre de la mission devront pouvoir être réutilisées et actualisées par le CCAS après la fin de la mission.

2.7. Validation des livrables

Chaque livrable fera l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

Le CCAS pourra demander toute précision, correction ou adaptation qu'il estimera nécessaire.

Ces adaptations sont réputées incluses dans le prix forfaitaire dès lors qu'elles ne modifient pas l'objet de la mission.

2.8. Confidentialité

Le titulaire s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies dans le cadre de la mission.

Les données individuelles éventuellement collectées ne pourront être utilisées qu'aux seules fins de la présente mission.

Le titulaire veillera au respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles.

2.9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents, analyses, bases de données, cartographies, supports de présentation, tableaux de bord et livrables réalisés dans le cadre du marché deviendront la propriété du CCAS de Langon.

Le CCAS disposera des droits d'utilisation, de reproduction, de modification et de diffusion des documents réalisés dans le cadre du marché.

Le titulaire pourra faire mention de la mission dans ses références professionnelles, sous réserve de l'accord préalable du CCAS.

2.10. Modalités de paiement

Le règlement des prestations interviendra par mandat administratif, paiement à 30 jours, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Le candidat proposera un échéancier de facturation cohérent avec l'avancement de la mission.

Le paiement interviendra selon l'échéancier proposé par le titulaire et validé par le CCAS lors de la notification du marché.

2.11. Résiliation

Le marché pourra être résilié dans les cas prévus par le Code de la commande publique.

En cas de résiliation, seules les prestations effectivement réalisées seront rémunérées.

2.12. Transmission des outils et des données

À l'issue de la mission, le titulaire remettra au CCAS l'ensemble des outils, méthodes et supports ayant permis la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux afin de permettre aux services d'assurer la mise à jour des principaux indicateurs et de poursuivre l'observation sociale sans dépendance vis-à-vis du prestataire.

3. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES – cahier des charges

3.1. Objet de la mission

La mission a pour objet de réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS de Langon et d'élaborer une feuille de route stratégique permettant d'orienter son action pour les prochaines années.

Le titulaire proposera une démarche permettant de répondre aux objectifs définis dans le présent cahier des charges et d'aboutir à des préconisations directement mobilisables par le CCAS.

3.2. Résultats attendus

Le titulaire devra permettre :

- une connaissance objectivée des besoins sociaux du territoire ;
- l'identification des évolutions démographiques, économiques et sociales ;
- l'analyse des publics et des situations de fragilité ;
- l'appréciation de l'adéquation entre les besoins et les réponses existantes ;
- l'identification des besoins insuffisamment couverts ;
- la proposition d'orientations stratégiques et opérationnelles.

3.3. Principes méthodologiques attendus

Le candidat dispose d'une liberté dans la définition de sa méthodologie. Celle-ci devra toutefois démontrer sa capacité à répondre aux objectifs fixés par le présent cahier des charges.

La méthodologie devra permettre :

- de croiser des approches quantitatives et qualitatives ;
- de mobiliser les données les plus pertinentes ;
- d'associer les partenaires du territoire ;
- de favoriser une appropriation collective des résultats ;
- de produire des préconisations directement mobilisables par le CCAS.

3.4. Connaissance du territoire

Le titulaire devra démontrer sa capacité à appréhender les spécificités d'un territoire exerçant des fonctions de centralité.

Son analyse prendra en considération les caractéristiques propres à Langon ainsi que les interactions avec son bassin de vie lorsqu'elles auront une incidence sur les besoins sociaux observés.

Cette analyse devra permettre de distinguer les problématiques propres à la commune de celles relevant plus largement de son bassin de vie

3.5. Articulation avec les politiques publiques

L'Analyse des Besoins Sociaux devra être conduite dans une logique de cohérence avec les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

Le titulaire veillera à articuler ses travaux avec les principaux documents stratégiques, contractuels ou de planification ayant une incidence sur les politiques sociales locales, notamment le Projet de Ville, l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Convention Territoriale Globale lorsqu'elle existe, ainsi que les stratégies portées par les principaux partenaires institutionnels.

3.6. Contenu attendu de l'Analyse des Besoins Sociaux

Sans préjudice de la méthodologie proposée par le candidat, l'Analyse des Besoins Sociaux devra permettre :

- de caractériser les besoins sociaux du territoire ;
- d'identifier les principaux enjeux actuels et futurs ;

- d'apprécier l'adéquation entre les besoins recensés et les réponses existantes ;
- de hiérarchiser les enjeux d'intervention ;
- de proposer une feuille de route stratégique assortie d'un plan d'actions.

Le candidat précisera dans son offre, les différentes étapes qu'il propose pour atteindre ces objectifs.

3.7. Concertation

Le CCAS souhaite que cette démarche repose sur une large concertation des acteurs du territoire.

Le candidat précisera les modalités qu'il envisage pour associer les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs associatifs, les professionnels concernés ainsi que, lorsque cela sera pertinent, les habitants ou les usagers.

Il lui appartiendra de justifier les modalités de concertation proposées au regard des objectifs poursuivis.

3.8. Livrables de la mission

La mission devra aboutir à la production, a minima :

- d'une Analyse des Besoins Sociaux répondant aux exigences réglementaires ;
- d'une synthèse opérationnelle destinée aux élus ;
- d'un support de présentation au Conseil d'administration ;
- d'une feuille de route stratégique proposant des orientations et un plan d'actions hiérarchisé.

Le candidat pourra proposer tout document ou outil complémentaire de nature à renforcer l'intérêt opérationnel de la mission.

L'ensemble des documents devra être remis sous un format permettant leur réutilisation et leur actualisation par le CCAS.

3.9. Caractère opérationnel des préconisations

Les propositions formulées devront être réalistes, hiérarchisées et adaptées aux moyens du CCAS.

Le titulaire veillera à distinguer les actions susceptibles d'être mises en œuvre à court terme de celles relevant d'une stratégie de moyen ou de long terme.

Les préconisations devront identifier, lorsque cela est pertinent, les partenaires à mobiliser ainsi que les conditions de réussite de leur mise en œuvre.

3.10. Pérennisation de la démarche

Le CCAS souhaite que cette mission constitue le point de départ d'une démarche durable d'observation sociale.

Le candidat précisera les modalités permettant au CCAS de poursuivre, à l'issue de la mission, le suivi des principaux indicateurs et l'actualisation des travaux réalisés.

4. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES OFFRES ET CRITÈRES DE JUGEMENT

4.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le candidat doit transmettre son offre par voie électronique à l'adresse : <http://demat-ampa.fr>.

4.2. Contenu de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

4.2.1. Une note méthodologique

La note méthodologique constitue la pièce principale de l'offre technique.

Elle est **limitée à 10 pages maximum**, hors page de garde, sommaire et annexes éventuelles.

Elle devra être rédigée **spécifiquement** pour la présente consultation et démontrer la compréhension des enjeux propres au territoire de Langon ainsi que la pertinence de la méthodologie proposée.

Elle précisera notamment :

- la compréhension du contexte et des objectifs de la mission ;
- les principes méthodologiques retenus ;
- les modalités de collecte, d'analyse et d'exploitation des données ;
- les modalités d'association des élus, des partenaires et des acteurs du territoire ;
- les modalités de restitution des travaux ;
- les conditions dans lesquelles les résultats permettront au CCAS de disposer d'un outil d'aide à la décision et d'un support durable d'observation sociale ;
- les principaux facteurs de réussite identifiés pour la mission ainsi que les principaux points de vigilance ou difficultés susceptibles d'être rencontrés et les modalités proposées pour les anticiper ou les lever ;
- la démarche environnementale montrant les engagements que le candidat compte prendre pour les conditions d'exécution de la mission (mobilité, concertation dans les déplacements après validation pour les réunions à distance, sobriété numérique, utilisation du papier et recyclage, démarches internes...).

Les présentations générales ou standardisées, sans lien avec les objectifs de la consultation, seront appréciées en conséquence lors de l'analyse des offres.

4.2.2. La composition de l'équipe

Le candidat présentera l'équipe dédiée à la mission en précisant :

- les fonctions de chacun des intervenants ;
- leur rôle dans la réalisation de la mission ;
- leurs principales compétences.

En cas de groupement, le rôle de chacun des cotraitants sera précisé.

4.2.3. Les références

Le candidat présentera plusieurs références de prestations comparables réalisées au cours des cinq dernières années.

Pour chaque référence seront indiqués :

- le maître d'ouvrage ;
- l'année de réalisation ;
- l'objet de la mission ;
- les principales caractéristiques de la prestation.

Ces références sont demandées afin d'apprécier les capacités professionnelles du candidat. Elles ne constituent pas un critère d'attribution du marché.

4.2.4. Le calendrier prévisionnel

Le candidat proposera un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission faisant apparaître les principales étapes de son intervention ainsi que les restitutions prévues et les livrables produits.

4.2.5. L'offre financière

Le candidat remettra une offre financière sous la forme d'un devis détaillé faisant apparaître un prix global et forfaitaire (à titre indicatif annexe 2).

Le devis précisera notamment :

- le nombre prévisionnel de journées ;
- la répartition indicative des interventions ;
- les frais inclus dans le prix proposé.

Le candidat retenu complètera, préalablement à la notification du marché, les pièces administratives nécessaires, notamment l'acte d'engagement, le formulaire ATTRI1, en vigueur. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle devra également être produite dans le même délai.

4.3. Critères de jugement des offres

Le CCAS se réserve le droit d'écarter toute offre incomplète ou ne répondant pas aux exigences du présent cahier des charges.

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60 %
Prix des prestations	40 %

4.4. Analyse de la valeur technique

La valeur technique sera appréciée exclusivement au regard de la note méthodologique remise par le candidat.

Elle sera évaluée selon les sous-critères suivants :

Sous-critère	Pondération
Compréhension des enjeux de la mission et des spécificités du territoire	15 %
Pertinence, cohérence et faisabilité de la méthodologie proposée	25 %
Caractère opérationnel de la démarche proposée, des modalités de restitution et des livrables	15 %
Valeur et performance environnementale	5 %

L'analyse portera notamment sur :

- la capacité du candidat à proposer une démarche adaptée au contexte local ;
- la cohérence générale de la méthodologie ;
- la qualité des modalités de concertation proposées ;
- la capacité de la mission à produire des résultats directement exploitables par le CCAS ;
- la pertinence des outils proposés pour assurer un suivi durable des besoins sociaux.

4.5. Appréciation du prix

Le critère prix sera apprécié au regard du montant global et forfaitaire de l'offre :

(40 x offre la moins-disante) / offre du candidat analysé.

En cas d'offre paraissant anormalement basse, le pouvoir adjudicateur pourra demander au candidat toutes précisions ou justifications utiles, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

4.6. Négociation

Le CCAS se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Toutefois, le CCAS pourra également attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans engager de négociation.

4.7. Audition des candidats

Le CCAS pourra inviter les 3 candidats les mieux classés à présenter oralement leur offre.

Cette audition aura notamment pour objet :

- de permettre au candidat de présenter sa méthodologie ;
- d'échanger sur la compréhension des enjeux de la mission ;
- de répondre aux questions du comité de sélection.

Les modalités pratiques de cette audition seront précisées aux candidats concernés.

4.8. Développement durable

Le titulaire devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose, dans le respect de la loi climat et résilience, pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations : limitation et organisation des déplacements, à la faveur de visioconférence quand cela est possible, et limitation des impressions papiers pour les livrables.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

4.9. Renseignements complémentaires

Les candidats pourront solliciter tout renseignement complémentaire, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://demat-ampa.fr>..

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ANNEXE 1 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION ET DE LA MISSION

Le calendrier ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourra être adapté par le CCAS en fonction des nécessités de la consultation et de la conduite de la mission.

Étapes	Échéance prévisionnelle
Date limite de remise des offres	19/10/2026 à 18h00:00
Analyse des offres	<i>Novembre 2026</i>
Auditions éventuelles	<i>Novembre 2026</i>
Notification du marché	<i>Décembre 2026</i>
Réunion de lancement	<i>Janvier 2027</i>
Restitution intermédiaire	<i>Mai 2027</i>
Remise des livrables définitifs	<i>Septembre 2027</i>
Présentation au Conseil d'administration	<i>Septembre 2027</i>

ANNEXE 2 – CADRE DE REPONSE FINANCIERE

Le candidat présentera son offre financière sous la forme d'un prix global et forfaitaire.

À titre indicatif, il détaillera la répartition du montant proposé selon les principales composantes de la mission.

Prestations	Nombre de jours	Montant HT
Phase de lancement et de cadrage		
Collecte et analyse des données		
Concertation et animation		
Élaboration de l'Analyse des Besoins Sociaux		
Élaboration de la feuille de route stratégique		
Restitutions et présentation au Conseil d'administration		
Montant total HT		
TVA		
Montant total TTC		

Cette décomposition est fournie à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Elle a uniquement pour objet de permettre au CCAS de mieux apprécier la composition de l'offre financière.